

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL****Séance du mardi 18 Février 2025**

2025 - 017	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 11/02/2025
	Date d'affichage : 11/02/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, BIARNES, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, CONSTANTIN, GATUINGT, MARIMPOUY, COLY, LARROQUE, LABUXIERE.***

Excusés et procurations :

M. ETIENNE a donné procuration à M. VILATON

Mme EDE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BEDAT

M. DEHEZ a donné procuration à M. LABAT

Excusés :

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **M. Pascal VILATON***

OBJET :

**AUTORISATION AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN DEVIS DE
REEMPLACEMENT DE CHAUDIERE AVEC LA SOCIETE DALKIA**

CONSIDERANT qu'une des chaudières du groupe scolaire du Bourg est devenue « hors service » fin janvier.

CONSIDERANT que dans le cadre du marché de gestion des équipements de chauffage avec le CDG40, la société DALKIA a proposé un devis de remplacement de la chaudière pour un montant de 12 052.29 € HT (14 462.75 € TTC).

Il est proposé d'autoriser M. le Maire accepter le devis et le signer

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 040-214002834-20250218-DE2025017-DE



AUTORISE M. le Maire à signer le devis de remplacement de la chaudière pour un montant de 12 052.29 € HT (14 462.75 € TTC).

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **19 février 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250218 – DE2025017
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).